

HAMAP
HUMANITAIRE

mag

**SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE ET
DÉVELOPPEMENT**
QUELS MODES D'INTERVENTION
POUR UNE ACTION PÉRENNE ?



EDITO-S



MARTINE GERNEZ
PRÉSIDENTE DE L'ONG
HAMAP-HUMANITAIRE

Je suis heureuse de vous présenter ce magazine annuel, consacré cette fois-ci aux différents modes d'intervention de notre ONG selon les contextes institutionnels ou organisationnels des pays.

Cette année, notre ONG a soutenu plus de 400 000 personnes dans une vingtaine de pays, au travers d'une trentaine de projets.

Le renforcement de capacités locales est notre cœur de métier. Nous sommes convaincus que nos actes ne peuvent s'inscrire dans la durée que par l'engagement de partenaires locaux à pérenniser les services apportés par les projets que nous coordonnons. Les équipes d'HAMAP-Humanitaire doivent appréhender les environnements dans lesquels elles interviennent à la fois sur les plans politique et géopolitique, sociétal et organisationnel, et toujours, comme notre code de conduite le stipule, avec considération des grandes problématiques de la non-discrimination, du devoir de transparence et de redevabilité.

Vous verrez au travers d'articles et de reportages vivants comment on opère par exemple en Irak, en Tunisie, au Sénégal, aux Comores ou encore

au Bénin, où nous équipes sont mobilisées pour que toujours plus d'hommes, de femmes et d'enfants accèdent aux services essentiels et aux ressources vitales.

La tâche est immense, soyons optimistes et enthousiastes, et continuons à renforcer les compétences pour l'autonomie et le développement des zones en difficultés.

Nous sommes un acteur de la solidarité internationale et devons continuer à amplifier notre action face aux difficultés croissantes des plus démunis. Nous avons encore plus que jamais besoin de vous à nos côtés ! Ensemble et plus forts pour l'humanité !



JOËL KAIGRE
FONDATEUR ET PRÉSIDENT
D'HONNEUR DE L'ONG
HAMAP-HUMANITAIRE

Lors du dernier MAG de l'ONG HAMAP-Humanitaire, notre Présidente, Martine Gernez, et moi-même insistions sur l'importance du renforcement de compétences locales auprès de nos partenaires pour la réalisation de nos projets. Nous sommes là pour **"apprendre aux personnes à pêcher plutôt que de leur apporter du poisson"**.

L'ONG HAMAP-Humanitaire intervient donc pour répondre à une demande locale de réalisation d'un projet : demande d'approvisionnement d'un village en eau, soutien d'une population pour réintégrer son village après un conflit qui a duré, déminage d'une zone, construction de latrines dans des écoles, etc.

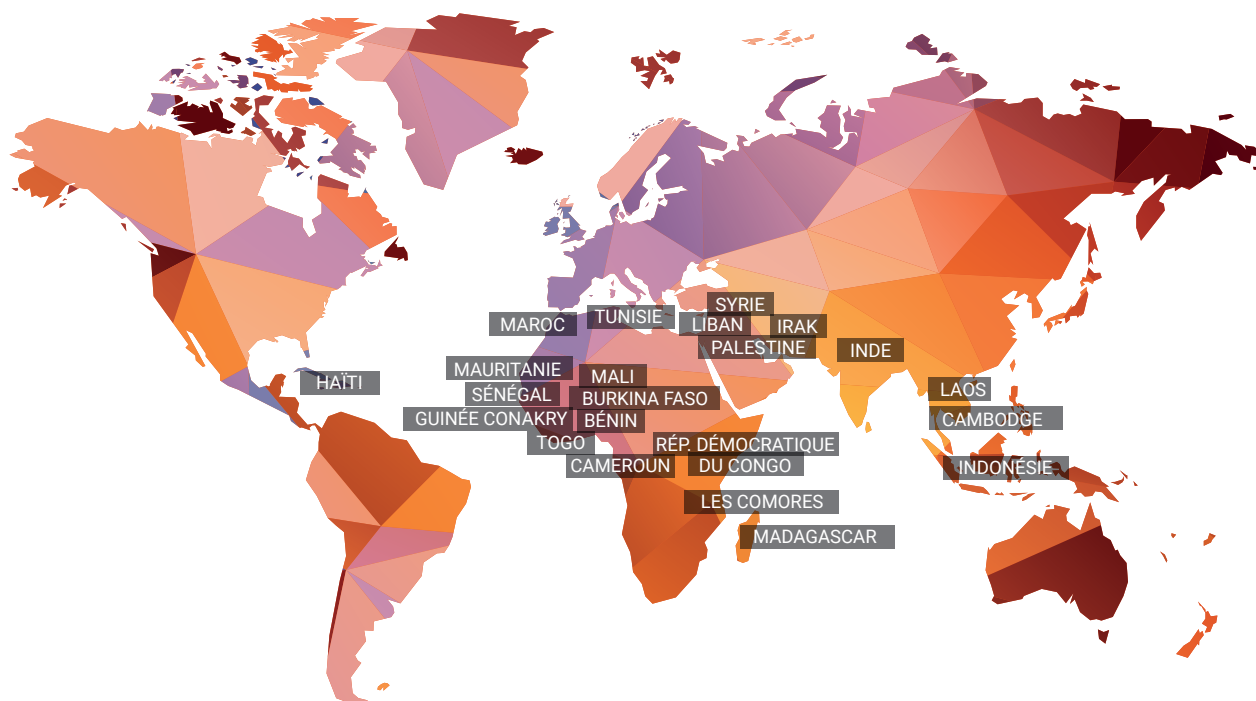
Le ou la chargé.e de projets qui reçoit cette demande commence donc par étudier si ce qui est demandé est viable, réaliste et d'un intérêt collectif. Il assiste le partenaire local à l'expression des besoins, pour mieux les identifier et s'assurer qu'ils ne soient pas contrecarrés par les autorités ou par la population.

Ensuite, un gros travail commence concernant la formation au montage du projet : étude et formalisation des documents projets, aide à l'élaboration et au suivi des appels d'offre, aide au choix de la maîtrise d'œuvre, mise au point des conventions, montage et recherche des financements.

Toutes ces phases peuvent prendre une année de travail et d'échanges entre le ou la chargé.e de projets et le partenaire local. Une fois les fonds recueillis pour démarrer les travaux, l'ONG HAMAP-Humanitaire soutient son partenaire local pour le suivi budgétaire et celui des travaux. Bien souvent, il est nécessaire de continuer à former, sensibiliser et aider le partenaire à la gouvernance une fois la réalisation effectuée.

C'est un travail colossal qui nécessite beaucoup d'investissement de part et d'autre : pour l'ONG HAMAP-Humanitaire pour garantir à ses bailleurs des résultats tangibles et pérennes et pour le partenaire local pour imposer des méthodes de travail et de gouvernance intégrées.

Cette année, nos actions dans 22 pays ont permis de soutenir plus de 400 000 personnes



NOS VALEURS

Agir pour que plus de personnes accèdent aux services vitaux. Les actions d'HAMAP-Humanitaire sont toujours dirigées vers les populations les plus démunies, sans distinction d'origine, de nationalité, de religion ou de condition sociale.

NOTRE MISSION

HAMAP-Humanitaire a pour objectif d'accompagner les partenaires locaux depuis leur première formulation de besoins jusqu'à la réalisation de leur projet et sa pérennisation. A travers ce processus, les acteurs locaux consolident leurs compétences pour devenir autonomes.

Cette année votre engagement a permis à...

187 704 personnes d'accéder à l'eau potable

86 039 personnes d'accéder à l'assainissement

6 180 personnes de bénéficier d'un accès à l'éducation et/ou à une formation professionnelle

74 000 personnes de bénéficier d'interventions de déminage

52 800 personnes de bénéficier d'ateliers de sensibilisation aux risques des mines

3 542 personnes d'avoir accès à des soins médicaux



*Cette année, plus de **200 bénévoles**, cadres, ingénieurs et experts, médecins et infirmières ont engagé leurs compétences au service des plus démunis.*

Nos projets en cours et à venir

BÉNIN : Appui au programme de construction et de réhabilitation d'ouvrages d'eau et d'assainissement en milieu scolaire et réalisations de Sani-Marché dans la commune d'Aplahoué // Réhabilitation du réseau d'adduction villageois de Dekpo, dans la commune d'Aplahoué

BURKINA FASO : Accueil, formation professionnelle et réinsertion de jeunes filles mères et leurs enfants, Ouagadougou // Formation de formateurs - deuxième phase - multi régions // Renforcement de l'accès à l'eau potable pour les 17 villages de la commune rurale de Ouéléni, région des Cascades

CAMEROUN : Etudes d'avant-projet pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le quartier de Mbanda Ecole, commune d'Edéa

CAMBODGE : Accès à l'eau et à l'assainissement pour les habitants de la commune de Tang Krasov et Reaksa // Formation de comités de gestion de l'eau pour assurer une gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau dans le bassin du Stung Sen

COMORES : Alimentation en eau potable dans les communes d'Itsahidi et de Domba Grande Comores (FICOL)

GUINÉE CONAKRY : Extension du réseau d'eau potable de Timbi Touni

HAÏTI : Renforcement du service d'eau potable de la ville de Saint-Marc

INDE : Accès à l'eau et à l'assainissement et mise en place de sessions de formation à l'hygiène menstruelles pour les femmes dans les villages de la banlieue de Chennai

INDONÉSIE : Projet d'écodéveloppement en eau et énergies renouvelables à Urissa

IRAK : Assurer le retour en toute sécurité des communautés de Sinjar en menant une campagne d'éducation aux risques des engins explosifs, basée sur le renforcement des capacités d'une ONG locale irakienne // Contribuer à un Sinjar

plus sûr par le déminage et la sensibilisation aux risques des engins explosifs, à travers le renforcement des capacités de l'ONG locale SHO

LAOS : Accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour 3 villages du bassin de la Nam Ngun

LIBAN : Etude et implémentation pour un système intégré d'alimentation en énergies renouvelables de l'hôpital de Kobayat

MADAGASCAR : Projet d'alimentation en eau potable du chef-lieu de la commune de Tanandava Station // Vers une gestion intégrée de la ressource en eau dans la commune rurale d'Andranovondronina par l'amélioration de l'accès à l'eau // Amélioration des conditions d'accès à l'eau potable de la commune rurale d'Ejeda et remise en service du réseau // Alimentation en eau potable de la commune rurale de Basibasy

MALI : Réalisation d'un système d'adduction d'eau potable dans les villages de Tahirou, Kémala, Makounia et Lakahia

MAROC : Renforcement des capacités de 16 comités de gestion de l'eau à Bouzmou et Imilchil

MAURITANIE : Réalisation de blocs sanitaires en milieu scolaire, cycle secondaire, région de Nouadhibou // Renforcement de l'accès à l'eau potable dans les zones prioritaires identifiées // Contribuer au mandat du Programme National de Déminage Humanitaire et de Développement (PNDHD) afin d'assurer la sécurité de la population civile de la péninsule de Nouadhibou.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : Accès à l'eau potable pour 3 villages, une école et un hôpital de la commune rurale de Sola // Extension du réseau d'eau et assainissement dans la commune rurale de Sola

SÉNÉGAL : Renforcement d'accès à l'eau potable pour la commune de Louly Ngogom // Alimentation en eau potable et accès à l'assainissement



dans la commune de Dabo en Casamance // Construction du réseau d'adduction d'eau pour les villages de Bondji.

SYRIE : Projet d'action contre les mines au profit de la population et des personnes déplacées au nord-est de la Syrie

TERRITOIRES PALESTINIENS : Assistance à maîtrise d'ouvrage de la coopération décentralisée entre la ville de Lescar et la municipalité de Beit Fajjar pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable // Assistance à maîtrise d'ouvrage de la coopération décentralisée entre la Métropole de Toulouse et la Municipalité de Ramallah pour l'amélioration des conditions d'assainissement // Assistance à maîtrise d'ouvrage de la Coopération décentralisée entre la Collectivité Eau du Bassin Rennais et la Municipalité de Beitunia : pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable // Assistance à maîtrise d'ouvrage de la coopération décentralisée entre le Département de l'Aude et la Municipalité de Jalboun pour l'amélioration de l'accès à l'eau

TOGO : Amélioration des conditions d'accès à l'eau pour les populations défavorisées de Yoto

TUNISIE : Assistance à maîtrise d'ouvrage de la coopération décentralisée entre la Commune de Ramonville Saint Agne et la Municipalité de Mellouleche pour l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement et à l'énergie // Assistance à maîtrise d'ouvrage de la coopération décentralisée entre le Département de l'Aude et la Municipalité de Soliman pour la préservation d'une zone humide et l'amélioration de l'accès à l'eau

LES DIFFÉRENTES MODALITÉS D'INTERVENTION D'HAMAP-HUMANITAIRE

HAMAP-Humanitaire à travers ses projets, s'est toujours inscrite dans une logique de renforcement de capacités. En effet, son mode d'action est de fournir aux communautés locales, les outils et connaissances nécessaires pour qu'elles puissent assurer leur propre développement.

HAMAP-Humanitaire intervient de 2 manières différentes :

- En assistance à maîtrise d'ouvrage lors d'une coopération décentralisée
- En accompagnement des organisations de la société civile dans le pays d'intervention, en direct ou via un bureau local

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Une coopération décentralisée consiste en un partenariat entre une collectivité territoriale française et une collectivité étrangère, dont le cadre est formalisé par une convention qui définit les modalités d'intervention sur le terrain (techniques, organisationnels, financiers...).

Elle est juridiquement encadrée par les lois de décentralisation de 1992, et par la loi Thiollière de 2007, qui font de l'action internationale une compétence à part entière des collectivités

territoriales et leur permettent de conclure des conventions de partenariat avec des autorités locales étrangères pour mener des actions d'aide au développement.

En 2005, la France a complété ce dispositif par un outil spécifique pour les actions menées dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. La loi Oudin-Santini permet ainsi aux collectivités locales et agences de l'eau de consacrer volontairement jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement à des actions de coopération (voir p.13).

75% des Français

pensent que c'est une bonne chose que leur commune ou région s'investisse dans l'aide au développement via la mise en place de projets concrets dans une autre commune ou région située dans un pays en développement.

Source : Enquête Ipsos pour l'Agence Française de Développement "Les Français et l'aide au développement".

Comme dans tout projet d'aide au développement, de nombreux acteurs participent à la mise en œuvre d'un projet de coopération décentralisée : collectivités territoriales de toute



taille, agences de l'eau, associations de bénévoles, ONG avec salariés, fondations d'entreprises... Souvent inscrits dans la durée, les partenariats de coopération décentralisée permettent de ne pas se limiter à une action ponctuelle mais d'assurer un appui sur le long terme, ainsi qu'un accompagnement au changement. Des relations de proximité et de confiance se tissent entre les collectivités partenaires, pour la définition de solutions adaptées, qui prennent en compte les spécificités locales.

Il est courant que les collectivités françaises et leurs partenaires délèguent une partie du pilotage à des associations basées en France ou dans les pays d'intervention. C'est là qu'HAMAP-Humanitaire intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage. Cela permet de limiter le nombre de ressources humaines de la collectivité affectées au pilotage du projet et de bénéficier de l'expérience d'une ONG comme HAMAP-Humanitaire, ayant l'habitude des interventions dans les pays en développement. Par ailleurs, plusieurs collectivités françaises peuvent s'associer dans le pilotage d'une coopération décentralisée, afin de mutualiser des moyens ou d'élargir les domaines de compétences objet de la coopération. En engageant des projets innovants, multi-acteurs, inclusifs et transversaux, dans le secteur de l'eau, la coopération



décentralisée apporte une contribution concrète, répondant aux besoins exprimés par ses partenaires. Elle favorise l'appropriation des solutions afin de répondre aux défis posés par le stress hydrique, le changement climatique, l'utilisation inappropriée de l'eau, et tant d'autres problématiques liées à la gestion du cycle de l'eau.

L'ONG HAMAP-Humanitaire accompagne des projets de coopération décentralisée auprès d'une dizaine de collectivités françaises (Région Occitanie, Ville

de Ramonville Saint Agne, Syndicat des Eaux du Centre Ouest, Syndicat des Eaux d'Ile de France, Communauté Urbaine de Dunkerque...). En général, les programmes de coopération sont réalisés sur une durée de 3 ans. La phase de définition de l'objet de l'engagement est primordiale tout autant que le choix des partenaires devant intervenir dans la réalisation du projet.

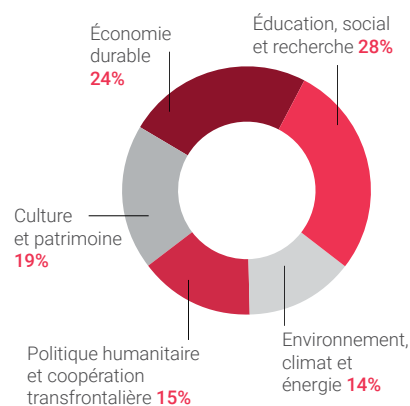
La coopération décentralisée en chiffres

Source : Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

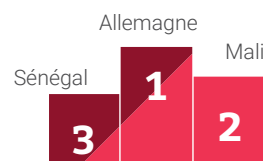


4 700 collectivités territoriales françaises en partenariats avec **8 150 collectivités territoriales étrangères** dans 134 pays.

10 440 PARTENARIATS



Top 3 des pays ayant le plus de partenariats avec la France :



116,1 millions d'euros d'aide publique au développement déclarées par les collectivités territoriales en 2018.

“LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES ONT UNE LONGUE HISTOIRE AVEC LA COOPÉRATION INTERNATIONALE.”

ENTRETIEN AVEC ANDRÉ VIOLA. Vice-président de la Commission nationale de la coopération décentralisée et conseiller départemental de l'Aude.

Pourquoi une collectivité devrait mettre en place une coopération décentralisée avec un pays en développement ? Quels sont les avantages pour une collectivité française ? Et pour la collectivité étrangère ?

Les collectivités territoriales françaises ont une longue histoire avec la coopération internationale. Elles sont aujourd'hui reconnues comme un acteur à part entière de la politique étrangère française et contribuent de manière significative à l'Aide Publique au Développement de la France.

L'ouverture internationale des territoires revêt un caractère essentiel qui mêle l'interculturalité à la richesse des partenariats internationaux, le développement économique, social et durable des territoires.

En menant une action internationale, les collectivités françaises participent à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par les Nations Unies au plan mondial. C'est aujourd'hui une nécessité afin de promouvoir un monde basé sur la justice sociale, la paix, la démocratie et les droits de tous les habitants de la planète, la protection de l'environnement...

L'action internationale de la collectivité fait partie intégrante de la politique de développement de son territoire et doit s'inscrire dans une politique à moyen et long termes aux objectifs clairs. Elle englobe la coopération décentralisée, le développement stratégique à l'international, le soutien aux acteurs locaux de la solidarité internationale, la mobilité internationale des jeunes, etc.



Signature du plan d'action entre le Conseil Départemental de l'Aude et La Municipalité de Solimon pour la préservation d'un espace naturel sensible et l'amélioration de l'accès à l'eau potable à Solimon en décembre 2022.

A travers leurs partenariats de coopération décentralisée, les collectivités françaises et leurs partenaires s'enrichissent d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques à l'échelle locale. Elles promeuvent des actions de solidarité co-construites et connectées au territoire. Elles renforcent les compétences des agents et des professionnels du territoire, pour répondre aux sollicitations internationales.

En tant qu'élu, êtes-vous en charge d'une ou plusieurs coopérations décentralisées ?

Avec des collectivités du Burkina Faso, de l'Equateur et du Pérou, de Palestine, de Tunisie, du Liban, le Département de l'Aude a constitué

un référentiel d'actions et d'échanges d'expériences avec comme indicateurs communs, l'agenda 2030. Politiques sociales, droits de l'homme, lutte contre le changement climatique, gestion de la ressource en eau, protection de l'environnement voici quelques thématiques d'actions de coopération décentralisée du Département de l'Aude.

Depuis la Communauté de Communes de la Piège, Lauragais et Malpère, nous avons lancé un programme autour de l'assainissement avec la commune de Foundiougne. Ces actions seraient menées en collaboration avec les communes sénégalaises et l'Agence Régionale de Développement de Fatick. Des échanges entre des jeunes

audois et des jeunes sénégalais viennent alimenter la démarche autour de la gestion raisonnée des ressources en eau.

Quelles sont les difficultés qu'une collectivité peut rencontrer lors d'une coopération décentralisée ?

La pandémie du COVID 19 a contraint nombre de collectivités à repenser le mode de "faire coopération". Nous avons dû nous adapter, différer ou annuler des déplacements ou l'accueil de délégations étrangères, pourtant prévus de longue date. Pendant cette période de la pandémie les collectivités ont redoublé d'efforts et d'imagination pour inventer d'autres façons de maintenir les liens avec nos partenaires, et nous projeter malgré tout pour faire vivre ces échanges, imaginer des actions.

Ces actions de coopération décentralisée n'ont de sens que si elles s'inscrivent dans une perspective de durabilité. Les projets doivent non seulement aider à résoudre les problèmes courants mais également permettre aux populations locales de les inscrire dans les perspectives de développement sur le long terme (et très généralement dans une vision durable du développement). Il est parfois difficile de mesurer le "retour sur investissement" de la coopération décentralisée. Néanmoins, en fonction de la taille et des compétences de la collectivité, des indicateurs permettent d'estimer l'effet levier que représente la mobilisation d'argent public, par la collectivité, sur l'ensemble de ses actions à l'international, et d'en rendre compte auprès des administrés.

Dans le contexte de changement climatique quels sont les apports de la coopération décentralisée en matière de gestion durable des ressources en eau ?

La gestion des ressources hydriques, l'accès à l'eau, l'assainissement, sont des enjeux non seulement environnementaux mais qui ont des conséquences en matière de justice sociale, de santé, de sécurité. L'Agenda 2030 des Nations unies fait de l'eau un objectif à part entière (ODD6).



Visite d'une culture de plantes halophytes sous serre au centre de biotechnologie de Solimou en décembre 2022.

La coopération décentralisée, très active et diversifiée dans ce domaine, apporte une contribution concrète, répondant aux besoins exprimés par les collectivités locales partenaires, pour apporter des solutions afin de répondre aux défis posés par le changement climatique, l'utilisation inappropriée de l'eau, l'urbanisation galopante, et tant d'autres problématiques liées à la gestion du cycle de l'eau.

"... Je suis très attentif au développement de l'exemplarité dans les projets qui sont menés."

Les collectivités françaises disposent d'un outil pour leurs projets dans le domaine de l'eau : le cadre d'intervention institué par la loi "Oudin-Santini" (2005) qui leur permet de consacrer jusqu'à 1% de leurs ressources eau et assainissement pour mener des actions de solidarité à l'international (voir p.13).

En tant qu' élu local, je suis très attentif à ce que l'objectif de 1% soit atteint et au développement de "l'exemplarité" dans les projets qui sont menés. J'ai ainsi contribué autant que possible à mettre en œuvre, dans les collectivités que j'ai eu à gérer, des coopérations dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

A quel moment une collectivité décide de faire appel à une ONG comme HAMAP-Humanitaire ?

Les collectivités territoriales ont recours à un opérateur comme HAMAP-Humanitaire pour les accompagner, ainsi que leurs partenaires, dans leur cheminement d'échanges et de partenariats de coopération décentralisée.

L'intervention de l'ONG facilite la mise en œuvre du projet par un soutien méthodologique sur les modalités d'intervention, les moyens d'appropriation pour la collectivité, le cahier des charges, le calendrier, etc. En outre, l'accompagnement d'HAMAP-Humanitaire permet de renforcer le volet de recherche de subventions avec une meilleure identification des bailleurs de fonds adéquates au projet. Basé sur des relations de confiance et de travail, le Département de l'Aude travaille avec HAMAP-Humanitaire dans le cadre de deux coopérations décentralisées dans le domaine de l'eau en Palestine et en Tunisie. L'engagement des équipes auprès de notre collectivité et leurs connaissances des problématiques du terrain nous ont permis d'accélérer considérablement le rythme de nos programmes de coopération décentralisée.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE, ENGAGÉE POUR L'ORDRE DU MONDE

RENCONTRE AVEC FRANCK GONSSE,

Conseiller communautaire chargé
des Affaires maritimes et portuaires
et des coopérations internationales.



Pouvez-vous nous décrire le projet actuel entre la CUD et le Gouvernorat de Ngazidja ?

Le principal projet de la coopération qui nous lie avec le Gouvernorat de Ngazidja est un projet d'adduction qui devrait nous conduire à assurer l'alimentation en eau de 6 villages de la Commune d'Itsahidi dans le sud de l'île de Ngazidja. Mené grâce au soutien de l'AFD et de plusieurs collectivités et agences de l'eau (AEAP, AERMC), le projet qui comprend deux composantes vise, à partir du forage de Midjendéni, à installer toutes les infrastructures nécessaires à la distribution de l'eau dans les villages du ressort d'Itsahidi comprenant notamment la pose de 10 km de canalisation et la formation d'une entité de gestion capable d'assurer l'exploitation et l'entretien de l'ensemble du système.

Pourquoi avoir décidé de mettre en place une coopération décentralisée ?

Dunkerque est la troisième ville comorienne de France et accueille, depuis près de cinquante ans, une diaspora comorienne active et



créative. Arrivée à Dunkerque par le truchement du commerce maritime mondial, elle s'est enracinée à Dunkerque et a beaucoup donné au développement de notre port et de nos industries. Ayant fait souche, elle n'en a pas, pour autant, oublié l'archipel. C'est elle qui a été à l'origine du développement de la coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Dunkerque et le Gouvernorat de Ngazidja.

Pourquoi avec le gouvernorat de Ngazidja ?

Nous voulions coopérer avec une entité comparable à la nôtre, même si l'île de Ngazidja est trois fois plus grande que le territoire communautaire et deux fois plus peuplée. L'idée était de nous

hisser à la hauteur du gouvernorat alors que l'organisation politique et administrative de l'Union des Comores était, jusqu'à peu, très centralisée. Participer à la décentralisation des Comores faisait aussi écho à notre propre histoire alors que nous sommes la plus ancienne communauté urbaine volontaire de France.

Pourquoi avoir choisi de travailler avec HAMAP-Humanitaire ?

L'association HAMAP – Humanitaire est venue vers nous en 2019 avec un projet visant à développer l'accès à l'eau dans la région du Banidji-Est. Agglomération particulièrement engagée dans le domaine des transitions et de la préservation des ressources, nous avions, nous même, le désir de développer notre coopération sur ce thème alors que l'accès à l'eau aux Comores est un vrai enjeu de développement et de santé. Nous appuyant sur l'expérience de l'ONG qui a mené d'autres projets de même nature ailleurs en Afrique, nous nous sommes engagés en concevant un projet d'ampleur devant, à terme, alimenter entre 15 000 et 20 000 habitants.

Est-ce que la CUD a d'autres coopérations décentralisées où elle travaille sur des projets de développement ?

Notre coopération avec l'île de Ngazidja est principalement orientée sur le thème de l'eau mais à travers ce projet, nous abordons également les champs relatifs à la formation des agents du Gouvernorat et plus généralement aux renforcements des capacités de la collectivité. Nous avons aussi répondu dernièrement à la demande du Gouvernorat pour l'aider à faire face à l'épidémie de Covid en lui envoyant, avec le conseil départemental de Seine-Saint-Denis, un demi-million de masques sanitaires et 7 tonnes de gel hydro-alcoolique. Nous voulons également que nos concitoyens et notamment les jeunes de l'agglomération, participent à ces engagements internationaux. Une petite dizaine d'entre-deux participera d'ailleurs au chantier d'adduction en eau d'Itsahidi, dans le cadre de nos politiques de soutien à la mobilité internationale des jeunes.

La Communauté urbaine est également engagée dans d'autres coopérations sur différents volets. Ainsi, dans le cadre de sa coopération avec le Liban, nous accompagnons avec l'appui de notre agence d'urbanisme un groupe de municipalités dans ses efforts de structuration notamment dans le secteur de la planification urbaine avec à la clé, la création d'une agence de développement territorial.

Sur le plan européen et après la mise en œuvre du Brexit, nous avons signé un accord de coopération avec la ville irlandaise de Rosslare avec laquelle nous avons l'ambition de développer des liens économiques et sociaux forts après l'ouverture de plusieurs lignes maritimes entre nos deux ports. Un premier échange de jeunes aura lieu en février 2023.

Plus récemment, nous avons décidé de nous engager aux côtés de la ville ukrainienne de Bucha, pour l'aider à affronter la rude épreuve qu'elle subit et l'avons invitée à rejoindre le réseau international des "Villes mémoires" que nous avons créés en 2016. Celui-ci réunit des villes d'Europe et du monde



Rencontre entre HAMAP-Humanitaire et les chefs des villages bénéficiaires à Itsahidi.

qui ont subi des destructions du fait de la guerre et qui se sont reconstruites. En plus de Bucha, nous y retrouvons des villes comme Gdansk (PL), Rostock (D), Ypres (B) Guernica (E), Bizerte (TN), ou encore Haewsong (Corée du Sud). Dans le cadre de ce réseau, nous échangeons sur les thèmes de la résilience en rendant compte des innovations et des expérimentations menées ici ou là pour dynamiser nos territoires dans leurs aspects urbains mais également sociaux.

"La mobilité internationale des jeunes constitue aujourd'hui un axe fort de notre politique."

Vous le savez, notre territoire accueille un grand port maritime ouvert sur le monde. Il entend, de fait, s'inscrire dans le mouvement international avec pour volonté de participer à l'ordre du monde comme il le fait depuis des siècles.

Comment la CUD intègre-t-elle ses actions de coopération sur son territoire ?

La CUD mobilise ses services et l'expertise de ses personnels en essayant de trouver matière dans ses propres projets structurants et des

réseaux qu'elle développe. Chef de file du réseau des Villes Mémoires, Dunkerque a ainsi en écho à son projet de réhabilitation des façades de son centre-ville accompagné la commune de Bizerte, notre ville partenaire de Tunisie, dans un projet équivalent dans son vieux port antique. Nous avons également accompagné Bizerte dans la réforme de sa stratégie de collecte des déchets et cela parallèlement à nos propres projets de refonte du système de collecte chez nous.

Il reste que nous avons encore beaucoup d'efforts à fournir pour mieux communiquer sur nos actions et les rendre plus proches des habitants de notre territoire et de sa dynamique économique. C'est pourquoi nos coopérations se renouvellent aujourd'hui en lien avec ces dynamiques et donnent notamment une place plus grande à la jeunesse dans nos engagements internationaux. La mobilité internationale des jeunes constitue d'ailleurs aujourd'hui un axe fort de notre politique qui s'est traduit par la création de plusieurs dispositifs dont le programme Odyssée qui vise notamment à donner l'opportunité aux jeunes dunkerquois de découvrir le monde.

PROJET APLAHOUÉ

ENTRETIEN AVEC MATHIEU DAKPE, point focal de la coopération décentralisée auprès de la commune d'Aplahoué (Bénin). HAMAP-Humanitaire est assistant à maîtrise d'ouvrage sur la coopération décentralisée entre Aplahoué et Ramonville Saint-Agne (France) depuis 2017.

Pouvez-vous nous décrire le projet actuel entre la ville d'Aplahoué et la ville de Ramonville Saint-Agne ?

Le projet actuel entre la ville d'Aplahoué et la ville de Ramonville Saint-Agne est la réhabilitation du réseau d'adduction d'eau de Dékpo, une agglomération de plus de 25 000 habitants avec la reprise de la tuyauterie, l'alimentation par l'énergie électrique avec un relais en énergie renouvelable, avec un coût d'environ 150 000 euros.



Bénéficiaires lors de l'inauguration des fontaines à eau à Aplahoué.

Pourquoi avoir décidé de mettre en place une coopération décentralisée ?

La coopération décentralisée est prescrite et autorisée par les textes de loi sur la décentralisation en République du Bénin et permet aux communes béninoises de nouer des relations de partenariat décentralisé avec d'autres communes du monde entier, afin de partager des expériences, des bonnes pratiques, de la culture et si possible dans l'accompagnement pour la mobilisation de ressources en vue de la réalisation des projets convenus dans le cadre de la coopération.

Alors, avant l'élaboration de son troisième Plan de Développement Communal, le maire Casimir SOSSOU (maire entre 2015 et 2018) a entrepris une recherche de coopération décentralisée pour aider la commune, ayant un budget modeste, à trouver des appuis en vue de mobiliser plus de fonds en faveur de la mise en œuvre des projets. Et c'est dans ce contexte que lors d'un de ses voyages en France, il a eu l'occasion de nouer au nom de la commune, une relation qui sera sanctionnée par une convention signée en décembre 2017.

Comment avez-vous décidé de travailler avec la ville de Ramonville ?

Les communes d'Aplahoué et de Ramonville ont signé deux conventions de coopération décentralisée qui leur donnent les orientations sur la coopération. Essentiellement, les deux communes ont choisi de travailler dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Les deux s'entendent sur les projets à réaliser et se font accompagner par une ONG comme HAMAP-Humanitaire en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

“Nous avons choisi de travailler avec HAMAP-Humanitaire parce qu'elle détient l'expertise nécessaire dans la conduite de projets de développement.”

Pourquoi avoir choisi de travailler avec HAMAP-Humanitaire ?

Nous avons choisi de travailler avec HAMAP-Humanitaire, parce que cette ONG détient l'expertise nécessaire dans la mobilisation des fonds et l'ingénierie adéquat dans la conduite

de projets de développement. Ces habilitations confèrent à HAMAP-Humanitaire la capacité de gérer les fonds collectés pour la mise en œuvre des projets, ce qui a convaincu les deux municipalités à lui confier la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de nos projets.



Bénéficiaires lors de l'inauguration du nouveau Sani-Marché.

Que vous apporte un partenariat avec une ville française ?

Le partenariat avec une ville française nous apporte :

- Les visites d'échanges entre les deux villes
- La mobilisation des fonds pour la mise en œuvre des projets d'intérêts communautaires
- La sensibilisation des usagers des ouvrages pour la pérennisation des acquis
- Le renforcement des capacités des acteurs communaux.

Quelles sont les difficultés rencontrées lors d'une coopération décentralisée ?

La grande difficulté réside dans les changements de pouvoir à la tête des municipalités où les volontés et les choix politiques divergents mettent à mal les décisions contenues dans les conventions établies, ce qui peut parfois conduire à la rupture des relations préétablies.

LA LOI OUDIN SANTINI

UN EFFET DE LEVIER SIGNIFICATIF POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La loi Oudin Santini est un dispositif mis en place en 2005, permettant aux collectivités territoriales de consacrer 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des programmes de solidarité internationale. L'application de ce dispositif est un levier essentiel car il permet de bénéficier de subventions des agences de l'eau et de compléter ainsi le financement de programmes de développement.

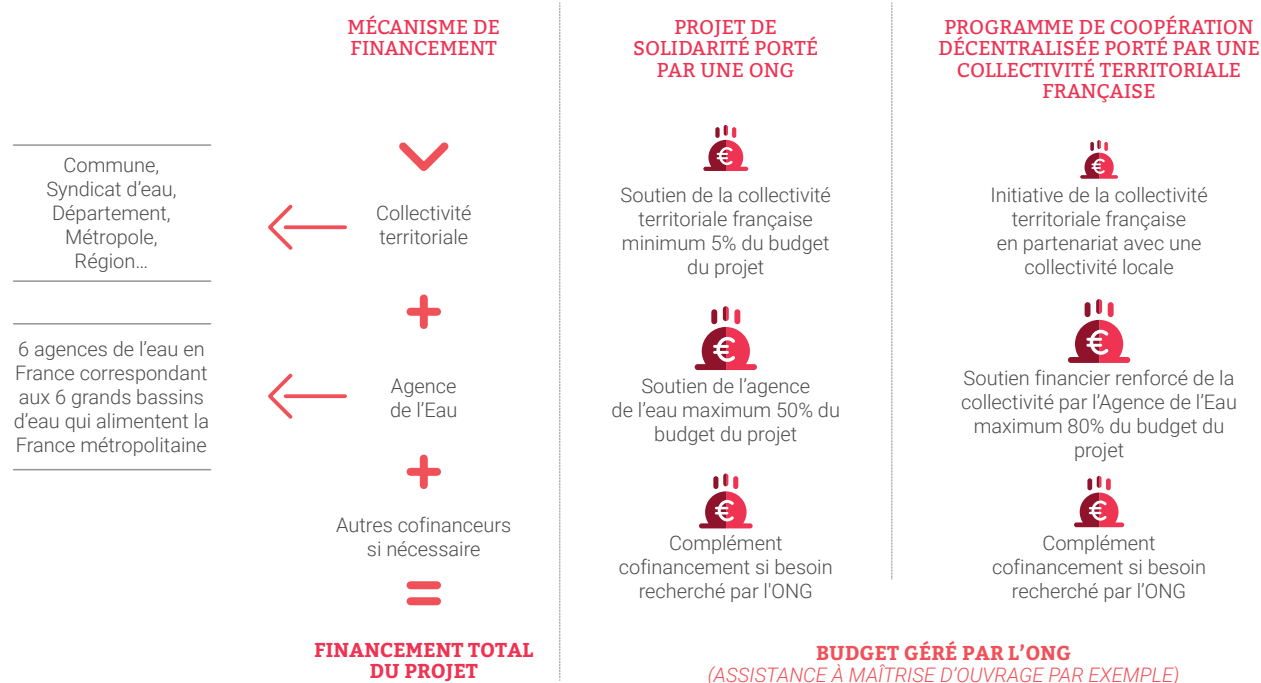


En 2017,
31,5 millions d'euros
ont été attribués à des
projets de solidarité
internationale dans le cadre
de la loi Oudin Santini.

Pour ce faire, deux voies sont possibles :

Soit le projet est porté par une ONG, laquelle reçoit les fonds d'une collectivité territoriale française et de l'agence de l'eau correspondante pour ensuite mener à bien le projet de solidarité internationale.

Soit, c'est la collectivité territoriale française qui porte le projet en partenariat avec une collectivité locale et qui fait les démarches auprès de l'agence de l'eau sectorisée. C'est ce qu'on appelle la coopération décentralisée. Dans ce cas précis, la contribution de l'agence de l'eau peut être supérieure, permettant ainsi de bénéficier d'un budget et d'une implication plus importants pour la réalisation du programme de coopération. L'ONG agit alors comme assistant à la maîtrise d'ouvrage.



PARTENARIAT AVEC UNE ONG LOCALE

HAMAP-Humanitaire accompagne aussi des organisations de la société civile locales dans la réalisation de projets de développement. En général, l'association contacte HAMAP-Humanitaire avec un projet plus ou moins défini. HAMAP-Humanitaire appuie alors ces organisations dans la réalisation du projet.

Cela passe par la recherche de financement mais également par une consolidation des compétences locales. Ce renforcement de capacités locales est l'une des clés de l'autonomie et de la pérennité des actions de développement. En effet, les populations locales connaissent bien mieux les problématiques et le contexte que les internationaux. L'objectif du renforcement de compétences locales est de permettre aux populations d'être actrices du développement de leur propre pays. L'ambition est de rendre indépendant des acteurs en mesure de prolonger et d'étendre les actions. L'appui à ces partenaires opérationnels locaux vise à les professionnaliser dans leur domaine de compétence, les renforcer dans leurs méthodologies et les soutenir dans la recherche de moyens financiers pour initier eux-mêmes des projets similaires.

Car les projets sont avant tout des partenariats avec les populations bénéficiaires : les interventions répondent à des besoins clairement identifiés, émanant des communautés et précisés par des diagnostics techniques. Tout au long du projet l'implication des bénéficiaires est prépondérante, gage d'adhésion et de pérennité.

Le partenariat avec une association locale a plusieurs objectifs :

- **Un travail en partenariat avec les acteurs locaux.** Tout projet mené par HAMAP-Humanitaire est travaillé en collaboration étroite avec des acteurs locaux (associatifs, techniques et institutionnels) sur toutes les étapes du cycle de vie



- de projet. A travers ce processus, les acteurs locaux apprennent ou consolident leurs compétences en écriture de projet, recherche de financements, élaboration de dossiers d'appel d'offre, élaboration de budgets prévisionnels, mise en place d'outils de suivi de projets...).

- **Des sessions de sensibilisation** inscrites dans chaque projet mené par HAMAP-Humanitaire. Ces sessions sont à destination des populations locales et des usagers, adaptées à chaque public. Des sessions de formation de comités de gestion ou des autorités locales en charge de la

pérennité du projet sont également un axe fondamental des projets menés par l'association.

- **Former les acteurs locaux.**

Lors du recrutement du personnel terrain, HAMAP-Humanitaire priorise l'embauche de personnel national afin de s'assurer que les connaissances acquises continuent à bénéficier et à être transmises aux populations locales même après la fin du projet. Le choix de cette solution est basé sur un triple avantage : une réponse culturellement adaptée, économiquement efficace et facteur de stabilité politique.

HAMAP-HUMANITAIRE ET APIT, ENSEMBLE SUR DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT À DABO DEPUIS 2017

ENTRETIEN AVEC SALIF

DIAO, Coordinateur général de l'association APIT au Sénégal.

Pouvez-vous nous présenter votre association et les différentes actions qu'elle mène ?

L'association Action pour la Promotion des Initiatives Territoriales (APIT humaine développement) est une association créée en 2006 et qui a pour objectif de favoriser le développement humain dans toutes ses dimensions, à travers des actions concrètes et durables dans les domaines de l'accès à l'eau et à l'assainissement, de l'hygiène, de l'énergie, de l'environnement et du développement agricole. Son but est de favoriser la cohérence des actions entreprises au niveau régional et de mutualiser les interventions des acteurs pour permettre aux populations de sortir durablement de la précarité. Les interventions de l'Unité Technique de Coordination des Projets (UTCP) sont basées sur le partenariat public-privé et s'appuie sur les acteurs communautaires et autres partenaires techniques déconcentré de l'Etat du Sénégal pour la mise en œuvre des différents projets à dérouler.

Pouvez-vous nous décrire le projet avec HAMAP-Humanitaire ?

La collaboration avec HAMAP-Humanitaire s'articule autour de l'appui aux activités de développement économique et social des populations au Sénégal pour un accès à des services améliorés de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie et de l'environnement et ce de manière pérenne. Cela passe par l'élaboration et le montage de projet, la recherche de financement, l'identification de partenaires techniques locaux de mise en œuvre,



Avant les travaux à Dabo, les jeunes filles sont régulièrement en charge de la corvée du puisage de l'eau.

le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et financières des différentes parties prenantes, tout en assurant la participation comme l'engagement des bénéficiaires ou des acteurs et la durabilité des interventions, l'accès à l'information et le développement de l'ingénierie sociale.

Pourquoi avoir choisi de coopérer avec HAMAP-Humanitaire ?

HAMAP-Humanitaire est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) d'aide au développement qui a pour vocation d'agir concrètement pour que toujours plus d'hommes, de femmes et d'enfants accèdent à l'eau potable et l'assainissement, à l'éducation, à la santé et à la sécurité. Sa vision est partagée par APIT et son expérience aguerrie dans les différents secteurs d'activité va faciliter la mise en œuvre des différents projets, renforcer la communication avec les sponsors et les bailleurs de fonds, et ainsi permettre l'amélioration des conditions de vie des populations et faire un pas vers l'atteinte des Objectifs du Développement Durable.

Que vous apporte un partenariat avec une ONG française ?

- Le partage d'expériences dans la mise en œuvre des projets
- Un apport d'expertise technique et accès aux innovations
- L'accès à des fonds d'appui et la facilitation de la relation avec des acteurs
- La diversification des secteurs d'intervention

Quelles sont les difficultés dans un partenariat entre deux associations ?

Des difficultés peuvent ne pas subsister dès lors que les rôles et les missions de chacune des parties sont clairement définis. La difficulté qui pourrait éventuellement se poser serait la différence dans le mode de fonctionnement et une mauvaise compréhension des procédures. Cependant, un partenaire qui partage les mêmes objectifs, les mêmes idéaux et qui veut bien accompagner sur le plan financier, matériel et technique pendra toujours en compte l'objectif final qui est la satisfaction du besoin des populations.

DERRIÈRE LES PORTES DU BUREAU LOCAL

En déployant ses actions dans un pays d'intervention spécifique, une ONG peut décider d'installer un bureau local dans ce pays d'intervention. Celui-ci est la plupart du temps situé dans la capitale du pays et a pour rôle de coordonner les actions au niveau local et de faire le lien avec le siège.

Aujourd'hui, HAMAP-Humanitaire n'a eu recours à l'installation de bureaux locaux que dans le cadre de ses projets d'action contre les mines. Si les raisons d'une telle tendance sont nombreuses, en voici certaines explications. En effet, ce domaine d'activité requiert une proximité quotidienne avec le terrain autant dans le développement que dans la gestion de projet :

- L'analyse des besoins et la priorisation des activités d'action les mines : les projets d'action contre les mines comportent une dimension sensible de par ses implications territoriales et sécuritaires. Pour cette raison, l'analyse des besoins préalable à tout projet se doit d'être pensée depuis le terrain, par le terrain.

- Le lien étroit avec les autorités : l'action contre les mines étant un domaine relevant des prérogatives de chaque État-membre à la Convention d'Ottawa, tout projet implique indéniablement un lien étroit avec les autorités nationales (agences nationales de lutte anti-mines, en grande partie). En effet, l'existence même d'un projet d'action contre les mines doit être accepté et discuté avec les autorités compétentes afin d'être en phase avec la priorisation de l'État en matière de déminage. Chaque agence de lutte anti-mines est également garante du respect des "normes nationales de lutte anti-mines" dans son pays, les obligeant à contrôler le respect de ces normes par les ONGs, et à autoriser le travail de ces dernières via un système "d'ordre de tâches" établi. Ce lien de contrôle rend indispensable la présence d'une représentation d'HAMAP-Humanitaire dans le pays afin de maintenir une communication claire et régulière.

- Les besoins logistiques : la mise en place de projets d'action contre les mines nécessite bien souvent de nombreux besoins logistiques de grande ampleur. La gestion de ces



achats depuis le siège compliquerait grandement la gestion de projets, d'un point de vue d'acheminement ainsi que d'autorisation à l'exportation depuis la France. Dans ce type d'achat, nous identifions notamment des véhicules, ambulances, détecteurs, tenues de protection et petit matériel de déminage.

Comment s'organise un bureau local ?

Chacun des postes qui composent la mission peut être occupé par différents types de travailleurs. Tout d'abord, le travailleur peut venir d'un pays étranger au pays d'intervention (expatrié) ou être directement embauché pour travailler dans son pays (travailleur local). La composition des équipes est très souvent divisée en deux catégories :

Les postes directement en lien avec des activités, qui possèdent les compétences spécifiques à la bonne réalisation de la mission : compétences opérationnelle/technique ou compétence de coordination/gestion de projet. En l'occurrence, chez HAMAP-Humanitaire il s'agit des personnes chargées des opérations de déminage (experts EOD et responsables des opérations), ou des personnes remplissant un rôle de gestion de projet (coordinateur de base ou chargé de projet) ;

Les postes dits "supports", qui sont en charge du bon déroulé de la mission comme la logistique, l'administratif, les ressources humaines, etc. Ils travaillent donc à la fois sur des tâches parfois directement liées à la mise en œuvre d'un projet ou d'une activité spécifique, ainsi que sur la gestion globale du bureau local.

Naturellement, chaque bureau local inclut aussi des fonctions supports, non liées à un projet, mais permettant de maintenir un environnement de travail adéquat : chauffeur, personnel de nettoyage, cuisinier.

Enfin, tout bureau local est aménagé d'une certaine manière pour qu'il puisse remplir une double fonction : lieu de travail de l'ensemble du personnel HAMAP-Humanitaire dans le pays, et lieu de vie des personnels internationaux (expatriés).

HAMAP-Humanitaire possède actuellement deux bureaux locaux :

A Erbil, au Kurdistan irakien avec 3 expatriés et 7 personnels nationaux

A Nouakchott en Mauritanie avec 5 expatriés et 1 personnel national

RENCONTRE EN IRAK

AVEC ZAKARIA, Coordinateur pour HAMAP-Humanitaire en Irak depuis 2019.

Quelles sont vos missions sur place ?

Je coordonne les activités d'HAMAP-Humanitaire en Irak. Je suis responsable de plusieurs équipes, constituées de différents corps de métiers techniques et de fonctions support. Je suis également en charge de la gestion du programme, des aspects financiers et du reporting des actions aux bailleurs.

Quelles sont les équipes sur place ?

On trouve des équipes supports (finance, logistique, achat, ressources humaines...) et des équipes de démineurs. Certains ont été formés récemment par HAMAP-Humanitaire, d'autres ont de longues années d'expériences dans l'action contre les mines. Il s'agit d'employés locaux irakiens mais également d'expatriés qui conseillent, appuient et soutiennent le personnel technique sur les actions de déminage mais aussi sur l'organisation des opérations et sur le contrôle qualité, pour s'assurer que les activités de dépollution se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Quelles sont les différentes phases du projet ?

Le programme a commencé en 2019. La première étape fut de trouver un partenaire local fiable. Une fois ce partenaire identifié, il s'agissait de mettre en œuvre plusieurs projets, étape par étape, pour permettre à cette organisation de renforcer ses compétences techniques et organisationnelles. Aujourd'hui, notre partenaire local, Shareteah Humanitarian Organization, est l'une des ONG les plus actives dans le domaine de l'action contre les mines en Irak.

En quoi le projet est important pour les populations locales ?

Le projet a pour objectif de sensibiliser les populations locales aux risques



des engins explosifs, au travers de séances d'éducation, pour réduire les accidents liés aux mines dans les zones où HAMAP-Humanitaire travaille. Nous sensibilisons les enfants mais également les adultes en développant leurs connaissances sur l'action contre les mines grâce à des jeux ou l'utilisation de casques de réalité virtuelle. Le projet a aussi pour but d'identifier les zones contaminées dans le district du Sinjar, où on trouve des restes de mines et d'engins non explosés, pour préparer l'action des démineurs.

“J’ai découvert un pays riche de multiples cultures, traditions et religions.”

Pourquoi avoir choisi de partir en Irak ?

J’ai choisi de me rendre en Irak, car je me suis spécialisé sur la région du Moyen-Orient durant mes études. Je n’avais pas spécialement l’Irak en tête, mais ce fut un heureux hasard. Et j’ai découvert un pays riche de multiples cultures, traditions et religions.

Comment se passe votre vie sur place ?

La vie d’un travailleur humanitaire en Irak est une vie assez palpitante, faite de voyages à travers le pays et de tâches très prenantes. C’est un environnement social extrêmement riche, où l’on croise énormément de personnes passionnées, irakiennes ou étrangères, travaillant dans le domaine humanitaire, dans la recherche ou le journalisme.

Une anecdote sur la vie en Irak

Souvent on minimise le degré de diversité qui existe en Irak. Il n’est pas rare de se retrouver en face d’irakiens qui ne peuvent pas communiquer entre eux car ils n’ont pas de langue commune. Il m’est arrivé de jouer le rôle d’interprète entre un irakien qui parlait arabe et un autre qui parlait kurde et anglais. Je me suis alors retrouvé à traduire de l’anglais à l’arabe pour un kurde irakien qui ne pouvait pas échanger avec un irakien du sud de l’Irak.

NOS PARTENAIRES

HAMAP-Humanitaire s'engage à travailler avec des partenaires partageant les mêmes valeurs. Nous sommes guidés par la conviction qu'en travaillant ensemble, notre vision se concrétisera plus efficacement.

PARTENAIRES LOCAUX

ONG Rainwater Cambodia // Institute of Research and Development for the Rural Poor (IRDRP) // ONG GIFT // PT Pipa // Commune de Kaimana // Mairie d'Aplahoué // Association ACD // Commune de Ouéléni // ASD-B // Fondation APMMN // Gouvernorat de Ngazidja // Commune d'Itsahidi // 2Mains // Direction Régionale de l'eau// de l'assainissement et de l'hygiène d'Atsimo Andrefana // APIT // Municipalité de Mellouleche // Société Nationale de Distribution et de Gestion de l'EAU (SONEDE) // SOS Filles Mères // RONG // Association AKHIAM // Association Beoog Neere // Association Azimut // ASPEB // Commune de Dabo // Commune de Sandiara // Réponses au Sénégal // SHO // Ministère Palestinien de la Santé // Gouvernorat de Tubas et des Vallées du Nord // Syndicat d'Eau et d'Assainissement de Tubas // Municipalité de Beit Fajjar // Autorité Palestinienne de l'Eau // Municipalité de Beitunia // Municipalité de Ramallah // OREPA Centre // Mairie de Saint-Marc // SESAM // Service National des Points d'Eau de Guinée (SNAPE) // Association pour le Développement de Timbi Touni en France (ADTTF) // Cultude // Commune d'Ejeda // Commune de Basibasy // Province de Vientiane // Congrégation des sœurs antonines // Commune de Jalbouné // Commune de Soliman // PNDHD

PARTENAIRES PRIVÉS



PARTENAIRES PUBLICS



AIDEZ-NOUS À FAIRE PLUS



En devenant bénévole et en mettant vos compétences au service d'HAMAP-Humanitaire.

En nous soutenant à travers un legs ou une assurance vie.

Pour plus d'informations merci de contacter le service donateur : donateur@hamap.org

En nous soutenant grâce à un don ponctuel ou régulier*

sur notre site <http://www.hamap-humanitaire.org>

Votre soutien est essentiel pour la mise en œuvre de nos projets de développement et pour assurer leur pérennité.



En nous mettant en relation avec votre réseau (entreprises, fondations...) qui souhaiterait engager une politique de RSE.

MERCI DE VOTRE SOUTIEN

*HAMAP-Humanitaire est une ONG reconnue à caractère d'intérêt général, elle peut donc émettre un reçu fiscal aux donateurs ayant effectué un don. La défiscalisation se fait à hauteur de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable. Les entreprises, quant à elles bénéficient d'un taux de 60 % du montant de leur don dans la limite de 0.5 % de leur chiffre d'affaires hors taxes.